



ARWEN STERNOZ
S.A.S au capital social de 50.000 €
9 rue Henri Dufeu 56000 Vannes
RCS 934 304 767 Vannes
(ci-après la « Société »)

CONDITIONS GENERALES DE VENTES DE SPECTACLES

Article 1. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « **CGV** ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Société vend aux consommateurs et aux non professionnels (ci-après les « **Clients** » ou le « **Client** ») le droit d'assister à des spectacles sonores et visuels de drones (ci-après le « **Spectacle** » ou les « **Spectacles** »).

Les CGV précisent, notamment, les conditions d'achat et de réalisation des Spectacles.

Les CGV s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, sans préjudice des conditions générales de vente et/ou d'utilisation de la Société WEEZEVENT (RCS DIJON 503 715 401), laquelle assure la prestation de billetterie pour la vente des billets de Spectacles de la Société, lesquelles coexistent avec celles de la Société. Toutefois en cas de contradiction, les présentes CGV prévalent pour les stipulations spécifiques liées à la vente de Spectacles au Client.

Conformément à la réglementation en vigueur, les CGV sont systématiquement communiquées au Client lors de la passation de la commande.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées lors de la passation de sa commande, en cochant la case prévue à cet effet.

La validation de la commande par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des CGV.

Les CGV peuvent faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en

vigueur au jour de la passation de la commande.

Article 2. Contrat - Commande

2.1 Formalisation de la commande

Les commandes de Spectacles par le Client sont effectuées sur la plateforme en ligne de la billetterie WEEZEVENT, accessible via le lien suivant :

<https://weezevent.com/fr/> et/ou sur le site ARWEN STERNOZ grâce au module WEEZEVENT, accessible via le lien suivant :

<https://arwen-sternoz.com/2025/06/06/evènement-quand-lexceptionnel-rencontre-le-patrimoine/>.

Les informations contractuelles sur la date, l'horaire, le lieu et le contenu du Spectacle, sont présentées en langue française et font l'objet d'une information au moment de la validation de la commande par le Client.

Le Client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande, son prix total et de corriger d'éventuelles erreurs avant de valider son acceptation, conformément à l'article 1127-2 du Code civil.

La vente ne sera considérée comme définitive qu'après envoi au Client de la confirmation de l'acceptation de la commande par la Société et/ou par WEEZEVENT par courrier électronique.

Le courriel de confirmation de commande envoyé au Client comporte le ou les billets de Spectacle faisant l'objet de la commande. Chaque billet comporte un QR code selon le nombre de billets commandés par le Client.

Cette confirmation constitue la preuve du contrat de vente de Spectacle entre la Société et le Client.

Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur.

2.2 Modification et annulation de la Commande par la Société

2.2.1 Compte tenu de la nature des spectacles, la Société se réserve le droit d'annuler ou de modifier la commande du Client en cas de survenance de circonstances indépendantes de sa volonté, telles que des conditions météorologiques compromettant la sécurité du Spectacle, l'absence d'autorisation administrative ou une décision administrative et/ou militaire empêchant leur réalisation ou plus généralement un cas de force majeure conformément à l'article 7 ci-dessous.

La Société fera ses meilleurs efforts pour privilégier, dès que possible, une modification de la commande, afin d'éviter son annulation lorsque cela est envisageable.

La Société décide seule de la réunion des conditions nécessaires à la réalisation des Spectacles, ce que le Client reconnaît et accepte expressément.

Aucun défaut ou retard d'exécution ne pourra être reproché à la Société si l'annulation ou la modification par elle de la commande est justifiée par des raisons liées aux autorisations administratives et/ou à des circonstances indépendantes de sa volonté, y compris la force majeure (cf. article 7 des CGS).

2.2.2 Toute modification, annulation du Spectacle à l'initiative de la Société, fera l'objet d'une information écrite au Client dans les meilleurs délais.

En cas de modification de la commande, notamment, de date, horaire ou lieu de réalisation du Spectacle, la commande restera valable sauf refus du Client, lequel sera en droit d'obtenir un remboursement, dans un délai de 15 jours à compter de la notification de la modification, sous réserve pour la Société, de disposer des coordonnées bancaires nécessaires du Client.

En outre, en cas d'annulation de la commande, la Société, ou son partenaire WEEZEVENT procédera au remboursement du Client dans les conditions fixées ci-dessus.

2.3 Absence de droit de modification, annulation de la commande – Absence de droit de rétraction

Une fois confirmée et acceptée par la Société, dans les conditions décrites à l'article 2.1, la commande du Client n'est pas modifiable, ni annulable.

En outre, les commandes passées par le Client ne bénéficient pas du droit de rétractation, conformément à l'article L221-28, 12° du Code de la consommation.

Toute commande du Client est donc ferme et définitive.

2.4 Chaque billet commandé par le Client est nominatif.

Le Client s'interdit de revendre à un tiers un billet qu'il a commandé, sans préjudice de la possibilité pour WEEZEVENT d'activer la revente de la commande de billets sur la plateforme « Reelax Tickets ».

Article 3. Prix – Modalités de paiement

3.1 Prix

Les Services proposés par la Société sont fournis aux tarifs en vigueur sur le site de WEEZEVENT au jour de la passation de la commande par le Client.

Le prix indiqué dans la confirmation de la commande par WEEZEVENT est le prix définitif.

Les prix sont exprimés en Euros, HT et TTC.

Une facture est établie et remise au Client lors de la confirmation de la commande.

3.2 Conditions et modalités de paiement

Le prix est payable comptant, en totalité au jour de la passation de la commande par le Client, selon les modalités précisées à l'article 2.1 ci-dessus, par voie de paiement sécurisé par cartes bancaires selon les modalités fixées par WEEZEVENT.

Article 4. Modalités de réalisation de la commande

4.1 Le Spectacle faisant l'objet de la commande du Client sera réalisé selon les modalités convenues dans la commande, sans préjudice de la possibilité pour la Société de modifier ou d'annuler la commande en cas de circonstances indépendantes de sa volonté dans les conditions fixées à l'article 2.2 ci-dessus (y compris la force majeure prévu par l'article 7 ci-dessous). La Société s'engage à faire ses meilleurs efforts pour délivrer le Spectacle faisant l'objet de la commande du Client.

4.2 Le jour du Spectacle, le Client et tout participant, compris comme chacune des personnes physiques pour le compte de laquelle le Client a commandé un billet d'accès au Spectacle (ci-après le « **Participant** » ou les « **Participants** »), devra se présenter sur le lieu convenu, muni de son billet, en version papier ou électronique, lequel sera scanné à l'entrée. Seul le premier scan de ce billet sera considéré comme valable, empêchant toute réutilisation ultérieure du même billet.

La commande et le ou les tickets étant nominatif(s), la pièce d'identité du Client et de chaque Participant pourra être demandée.

4.3 La Société se réserve le droit de refuser l'accès au Spectacle au Client ou à un Participant, s'il apparaît que son comportement compromet la sécurité,

l'ordre public et/ou la bonne réalisation du Spectacle (exemples : personne sous emprise d'alcool ou de stupéfiant, mineur non accompagné, distribution et/ou vente d'alcool à un mineur, usage de cigarette dans les espaces couverts y compris cigarette électronique, détention d'objets interdits tels que visés à l'article 4.4, non-respect des consignes de sécurité). En outre, dans cette hypothèse, la Société se réserve le droit, à tout moment, d'interrompre la présence du Client ou d'un Participant au Spectacle et de procéder à son exclusion immédiate et définitive.

La Société est seule à pouvoir décider de la réunion des conditions nécessaires à la sécurité et/ou à la bonne réalisation du Spectacle, ce que le Client reconnaît expressément.

Le refus d'accès et/ou l'exclusion d'un Client ou Participant, ne donnera pas droit à une réduction de prix ou remboursement de la commande au Client, à quelque titre que ce soit.

4.4 Compte de la nature des Spectacles, le Client et chacun des Participants, s'interdit expressément d'être muni sur le lieu du Spectacle des éléments suivants :

- Appareils photo et caméras
- Drones
- Animaux (sans préjudice du droit pour les personnes en situation de handicap, d'être accompagnées de chiens d'assistance ou d'accompagnement, dûment certifiés conformément à la législation en vigueur)
- Objets tranchants, contondants ou dangereux
- Parfums, sprays et aérosols
- Récipients et bouteilles en verre
- Objets encombrants (grands sacs, glacières...)
- Produits inflammables
- Brouilleurs ou dispositifs électromagnétiques

4.5 En toute hypothèse, le Client et chacun des Participants, seront tenus de respecter les règles de sécurité et consignes données par la Société (y compris ses prestataires et agents de sécurité) ainsi que sur les supports de communication émis par la Société figurant sur son site internet, sur celui de WEEZEVENT, ainsi que les courriels qui pourraient être envoyés par ces derniers.

4.6 Sous-traitance

La Société se réserve le droit de sous-traiter à un tiers tout ou partie des services nécessaires à l'exécution du

Spectacle, ce que le Client accepte expressément.

Article 5. Responsabilité – Assurance

5.1 La Société est soumise à une obligation générale de moyens dans le cadre de la réalisation du Spectacle, ce que le Client reconnaît et accepte expressément.

La Société fera donc ses meilleurs efforts pour réaliser le Spectacle dans le respect de la Commande du Client et des règles de l'art, avec toute la compétence et le professionnalisme requis dans son secteur d'activité.

La responsabilité de la Société ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée.

5.2 Limitation de responsabilité

La Société décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de biens appartenant au Client ou à un Participant sur le lieu de réalisation du Spectacle.

La limitation de responsabilité ne s'applique pas à toute autre responsabilité que la loi interdit d'exclure ou de limiter.

5.3 Assurance

La Société déclare être assurée pour sa responsabilité civile professionnelle auprès d'une compagnie notoirement solvable pour tous les dommages matériels et immatériels consécutifs à la réalisation des Services.

Article 6. Propriété intellectuelle – Droit à l'image

6.1 La Société reste seule propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur ses marques, les Spectacles, ses techniques, ses études, son savoir-faire, ses dessins, design, modèles, prototypes, concepts, prises de vue photos et/ou vidéos, logiciels et toutes créations visuelles et/ou sonores conçues dans le cadre des Spectacles.

Le Client s'interdit donc de les reproduire ou et de les exploiter.

6.2 Lors de la réalisation des Spectacles, des prises de vues (photographies, vidéos) sont susceptibles d'être réalisées par la Société ou ses prestataires.

En participant à l'événement, le Client et chacun des Participants autorisent expressément la Société à capter et exploiter son image et plus généralement ses droits de la personnalité, sur tout support (site internet, réseaux sociaux,

plaquettes, etc.), pour les besoins de sa communication.

Cette autorisation est consentie à titre gratuit, pour le monde entier et pour une durée de 5 ans à compter de la captation. Le Client et chaque Participant peut, à tout moment, retirer son consentement en contactant la Société à l'adresse contact@arwen-sternoz.com.

En cas de refus de cette autorisation, le Client ou le Participant est invité à en informer la Société avant le début du Spectacle.

Article 7. Force majeure, circonstances indépendantes de la volonté de la Société

La Société ne pourra être tenue pour responsable si la non-exécution ou le retard dans l'exécution du Spectacle découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil ou plus largement de circonstances indépendantes de sa volonté.

Constituent notamment des circonstances indépendantes de la volonté de la Société les décisions administratives, militaires, les aléas climatiques, sanitaires ou sécuritaires.

Lorsque la Société constatera la survenance d'un événement constitutif d'un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, elle fera tous ses efforts pour informer le Client par écrit de l'impossibilité d'exécuter le Spectacle.

Les obligations de la Société seront alors suspendues pendant toute la durée de la force majeure ou de l'évènement indépendant de sa volonté.

Par conséquent, dès la disparition de la cause de la suspension de ses obligations, la Société fera tous ses efforts pour fixer de nouvelles modalités de réalisation du Spectacle en accord avec le Client, sans préjudice pour ce dernier du droit d'être remboursé par la Société dans les conditions fixées à l'article 2.2 des CGV.

Si l'empêchement est définitif, la commande du Client sera purement et simplement annulée et la Société procédera au remboursement du Client dans les conditions fixées à l'article 2.2 des CGV.

Article 8. Données personnelles

Les données personnelles recueillies auprès des Clients font l'objet d'un traitement informatique réalisé par la Société. Elles sont enregistrées dans son fichier clients et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de

sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires.

Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des commandes.

Le responsable du traitement des données est la Société ARWEN STERNOZ.

L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions.

Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à la Société par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client ne soit nécessaire.

Dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, la Société s'interdit de vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du Client, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime.

Si les données sont amenées à être transférées en dehors de l'UE, le Client en sera informé et les garanties prises afin de sécuriser les données (par exemple, adhésion du prestataire externe au « Privacy Shield », adoption de clauses types de protection validées par la CNIL, adoption d'un code de conduite, obtention d'une certification CNIL, etc.) lui seront précisées.

Conformément à la réglementation applicable, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email suivante : maxime.viel@arwen-sternoz.com.

En cas de réclamation, le Client peut adresser une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles de la Société de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Article 9. Langue - Droit applicable – Attribution de juridiction

9.1 Les CGV et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en

une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

9.2 Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des CGV pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pu être résolues entre la Société et le Client seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (article L.612-1 du Code de la consommation) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Si le litige doit être porté devant les tribunaux, il est rappelé qu'en application de l'article L. 141-5 du Code de la consommation : le Client peut saisir à son choix, outre l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de la procédure civile, la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du Contrat ou de la survenance du fait dommageable .

Article 10 - Information précontractuelle - Acceptation du Client

Le Client reconnaît avoir été informé, préalablement à la passation de sa commande et à la conclusion de la vente, d'une manière lisible et compréhensible, au moyen de la mise à disposition des CGV et conformément aux dispositions de l'article L.221-5 du Code de la consommation :

- sur les caractéristiques essentielles de la commande
- sur le prix de la commande
- sur les modalités de paiement, et conditions d'exécution du Spectacle
- sur l'identité de la Société agissant en qualité de vendeur, ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, ainsi que sur ses activités
- sur l'identité de l'intermédiaire assurant la billetterie
- sur la responsabilité de la Société
- sur la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige
- sur l'absence de droit de rétractation
- sur les moyens de paiement acceptés.

Le fait pour un Client, de commander le Spectacle emporte adhésion et acceptation pleine et entière des CGV ce

qui est expressément reconnu par le Client.

Toute demande d'information spécifique du Client en lien avec sa commande doit être adressée à :
contact@arwen-sternoz.com
